

APPEL À CANDIDATURES 2023

Résidence de recherche et
création Art textile

L'Atelier du Haut-Anjou
LE STUDIO



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART ET
DE DESIGN
ANGERS

Résidence de recherche et création Art textile

Date limite de candidature : 2 juin 2023

Contact

L'Atelier du Haut-Anjou
latelierduhautanjou@gmail.com

1. Les porteurs du projet

L'Atelier du Haut-Anjou, né d'une volonté plurielle d'un collectif de créatrices textile (Anne Corbière, Brigitte Guillet, Muriel Guilamé et Pauline Bourguignon), se situe à Daon, entre Angers et Château-Gontier. L'atelier dispose de métiers à tisser classiques et numériques, ouverts à tou·tes ceux·celles qui souhaitent s'initier, se perfectionner ou créer autour des arts textiles. L'Atelier développe une politique de formations conduites par une équipe de créateur·trices, de designer·euses textile (issues de l'ENSCI à Paris et de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles), de consultantes et de pédagogues. Leur travail propre va de la production industrielle (mode et ameublement) jusqu'à l'artisanat en passant par la création d'oeuvres d'art et de pièce unique, que ça soit pour le luxe, les collectionneur·euses, l'éco-design, etc. C'est un lieu qui allie une approche contemporaine de la création textile avec une maîtrise technique renouvelée de l'art séculaire du tissage.

L'École supérieure d'art et de design TALM-Angers est l'une des composantes de l'établissement TALM (Tours Angers Le Mans). Elle délivre une formation initiale qui conduit à des diplômes de premier cycle (DNA au grade de licence, mention *Techniques textiles*) et de deuxième cycle (DNSEP au grade de master, mention *Expérimentations textiles et recherches artistiques*). En premier cycle, les élèves se familiarisent avec les différentes techniques textiles traditionnelles (tapisserie, tissage, broderie, tricot, dentelle, etc.) et contemporaines (e-textiles, futuro- textiles) au profit de leurs enjeux artistiques. En deuxième cycle, l'objectif se porte sur le développement de projets de création orientés vers l'expérimentation dans le domaine des matériaux textiles. Ce parcours se développera dans un nouvel espace, le Hub textile, complémentaire à l'atelier existant. Le dialogue avec des artistes et professionnelles dans ces domaines est fondamental dans ces parcours d'études. En appui de ses formations, TALM s'engage sur des résidences de création orientées vers la recherche afin de structurer son action dans ce domaine.

2. Le projet de résidence

La résidence s'adresse aux artistes alliant dans leur parcours une pratique du textile et qui souhaitent la développer sous toutes ses formes, au profit de leur projet artistique et (ou) de celui qu'il·elle voudrait initier dans le cadre de cette résidence.

La résidence n'impose pas de thème particulier. Elle nécessite une forte motivation et un intérêt pour le médium textile dans la mise en œuvre d'une production artistique. La résidence vise à développer et amplifier le médium textile dans la production artistique contemporaine, tout en mesurant bien, comme tous les autres médiums, qu'il appartient à la palette des pratiques et des méthodes des formes de l'art d'aujourd'hui. Le projet peut donner lieu à des formes croisées, hybridées, orientées vers la création de nouvelles formes et matières.

3. Le fonctionnement de la résidence

La résidence a lieu dans deux maisons de *L'Atelier du Haut-Anjou*, situées à Daon, au cœur d'un petit village rural en Mayenne. Elle se déroule du 31 juillet au 6 octobre 2023 et quinze jours en mars-avril 2024, afin de mettre en place les formes de la restitution de la résidence.

Le lieu de résidence comprend de nombreux outils : machines (métiers à tisser seize cadres pilotés par des logiciels CAO, machine à coudre à tricoter, des espaces dédiés à la teinture et au patronage) ; une bibliothèque d'ouvrages techniques ainsi qu'une riche collection de fils de qualité déclinés en de larges gammes de couleurs et de textures. À cet ensemble dans la résidence, s'ajoute, en cas de nécessité, la mise à disposition des ressources de TALM-Angers.

L'artiste disposera d'un studio individuel confortable et meublé. Les communs (cuisine, salle de bains et espace extérieur), pourront être partagés avec les stagiaires de *L'Atelier du Haut-Anjou* lors du déroulement des formations.

L'accompagnement de la résidence est assuré par les membres de *L'Atelier du Haut-Anjou*. Les professeures de la mention *Techniques textiles* de TALM-Angers, organiseront les visites, les rencontres avec les élèves et le projet de restitution à Angers. Les ateliers techniques de l'école peuvent également être un point d'appui à l'élaboration du projet.

La présence de l'artiste est conseillée dans la mesure où la mise en place des outils de production exige un temps de travail important. Il est indispensable de disposer d'un véhicule.

4. La bourse de résidence

La bourse octroyée au·à la résidente est de 3 000 euros pour les trois mois et le temps préalable de la préparation de sa mise en place. Elle sera versée pour deux tiers en début de résidence et un tiers au début de la seconde partie de la résidence. Elle comprend l'ensemble des frais de résidence, à l'exception du logement et des coûts et moyens de production définis à la suite de la présentation de son projet de résidence.

5. Les résultats attendus et la valorisation

Le·la résident·e devra prendre en charge un *workshop* avec les élèves de TALM-Angers lors de la semaine de *workshops* en mars 2024, un moment de rencontre avec les habitants de Daon et réaliser au moins une exposition à Daon et une à Angers, dont l'organisation sera définie avec lui·elle, juste après qu'il·elle soit lauréate.

6. La sélection

Tout·e candidat·e à la résidence devra fournir un dossier artistique, comprenant des éléments de son parcours, des visuels et une lettre de motivation en version numérique.

Une présélection aura lieu, afin de désigner trois candidat·es qui se présenteront à la commission de sélection entre le 26 et 29 juin 2023 (les candidat·es seront défrayé·es de leur frais de transport).

La commission de sélection comprendra des représentants de *L'Atelier du Haut-Anjou*, de TALM-Angers et éventuellement une ou des personnalités extérieures.

Les critères de sélection sont :

- la qualité du parcours artistique ou professionnel ;
- l'exigence et l'originalité de la démarche artistique ou professionnelle ;
- un intérêt pour le textile ;
- une facilité à transmettre les enjeux de travail auprès des publics ;
- une motivation qui anime la candidature proposée.

Pour toute question sur le projet, vous pouvez écrire à *L'Atelier du Haut Anjou* :
latelierduhautanjou@gmail.com

7. Le cadre juridique

Au terme de la sélection, une convention sera élaborée et signée, afin de préciser les conditions (calendrier, outils, engagements, droits d'exploitation, de présentation et de reproduction, etc.).

8. La candidature

Votre candidature est à envoyer en version numérique à :
latelierduhautanjou@gmail.com – préciser dans l'objet du mail : *Candidature résidence Art textile* (envoi via service de transfert de fichier possible).

9. Le calendrier

- 17 avril 2023 : lancement de l'appel à candidature ;
- 2 juin 2023 : clôture de l'appel à candidature ;
- entre le 26 et 28 juin 2023 : entretien avec les trois artistes pré-sélectionnées à TALM- Angers et visite (sous réserve) à l'atelier de Daon (1 journée) ;
- 31 juillet 2023 : entrée en résidence de l'artiste ;
- août-septembre 2023 : une journée de rendu d'état ouverte au public ;
- 6 octobre 2023 : fin de la résidence ;
- mars 2024 : période de restitution (expositions, workshop, etc.).

* Les candidat·es non retenu·es qui le souhaitent peuvent prendre contact avec
latelierduhautanjou@gmail.com pour en savoir plus.